

**Complément de décision n°2023/03
relatif à l'accréditation de
l'École d'ingénieurs des sciences aérospatiales
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Injonction demandée dans la décision n° 2023/03, portant sur un plan d'action, sur les recommandations concernant le taux d'encadrement, formulées dans la décision 2023/03.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École d'ingénieurs des sciences aérospatiales;
- Vu la note de synthèse établie par Patricia SOURLIER, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 13 février 2024,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément de décision suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport sur injonction transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 13 février 2024.



La présidente,
Elisabeth CREPON